

BRÈVES ÉCONOMIQUES PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

ZOOM : SYRIE - LES DÉFIS ÉCONOMIQUES DU NOUVEAU RÉGIME

La situation économique de la Syrie reste très dégradée et les leviers de redémarrage de l'activité sont limités. Difficilement objectivable par manque de statistiques et d'études, la dégradation économique s'observe à tous les niveaux : production en deçà de son potentiel, taux de chômage estimé à 65%, pouvoir d'achat très faible. Les urgences sont nombreuses, notamment en matière d'infrastructures, de transport, de développement urbain et de questions monétaires et financières. Sur le plan numérique, les défis sont multiples après une prise de retard technologique d'une quinzaine d'années.

LE CHIFFRE À RETENIR

2 à 4 heures

**D'ÉLECTRICITÉ PUBLIQUE
FOURNIE PAR JOUR**

Trois problématiques sont néanmoins saillantes au plan économique et financier. La première est l'insuffisante production d'électricité et son coût excessif. D'après la Banque mondiale, la capacité de production a été ramenée de 9,8 GW en 2011 à 5,4 GW en 2023, tandis que la pénurie de gaz et de carburant limite la production à environ 1,8 GW, se traduisant par un approvisionnement compris entre 2 et 4 heures par jour. Le reste de la demande est contrainte ou adressée par des groupes électrogènes au coût exorbitant. La deuxième difficulté est la question des sanctions, dans la mesure où la faible lisibilité de moyen-terme continue à désinciter les investissements. Enfin, la question des transactions bancaires et financières revient comme une préoccupation majeure et l'un des sujets névralgiques pour permettre un vrai redémarrage de l'activité et des investissements.

Les opportunités commerciales et d'investissements sont multiples mais requièrent une stabilisation de la situation et une visibilité à moyen terme. Des investissements privés seront nécessaires dans les secteurs du BTP (cimenteries), de l'agroalimentaire (industrie sucrière) et des services de transports. En ce qui concerne la relance de l'activité, les structures basiques de production (petite industrie, commerce de proximité, PME) devront être dynamisées pour relancer le cycle de l'activité.

Les besoins en investissements intéressent au premier chef les pays du Golfe et la Turquie. Un consortium dirigé par le groupe qatarien UCC Holding et comprenant deux sociétés turques (Kalyon Enerji et Cengiz Enerji) et une société américaine (Power International USA) a signé le 29 mai un accord de 7 Md\$ avec le gouvernement syrien pour la construction de quatre centrales à gaz et d'une centrale solaire, d'une capacité totale de production de 5 GW. En parallèle, la Banque mondiale a approuvé le 24 juin une première opération en Syrie, consistant en une subvention de 146 M\$ pour réhabiliter les infrastructures de transmission et les interconnexions avec la Turquie et la Jordanie. Dans le secteur des transports, CMA-CGM a signé le 1^{er} mai le contrat de la concession du terminal à conteneurs du port de Lattaquié pour une durée de 30 ans, prévoyant des investissements de 230 M€. Un accord préliminaire a également été signé entre DP World et le gouvernement syrien pour le développement du port de Tartous. En outre, le gouvernement syrien a débuté des démarches pour attirer des investissements, en particulier d'entreprises du Golfe, pour un projet d'environ 300 M\$ permettant d'étendre et de moderniser le réseau de fibre optique du pays (projet « Silk Link »).

Service Économique Régional de Beyrouth

ÉGYPTE

1. L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE ENREGISTRE SA PLUS FORTE CROISSANCE TRIMESTRIELLE DEPUIS 3 ANS

Le PIB égyptien a progressé de 4,8% au troisième trimestre (janvier à mars) de l'exercice 2024/25, soit plus du double des 2,2% enregistrés à la même période l'année précédente, marquant ainsi sa meilleure performance trimestrielle depuis trois ans, selon un [communiqué](#) du ministère de la Planification et de la Coopération internationale. Cette dynamique s'explique notamment par la forte croissance du secteur manufacturier hors pétrole (+16%), en expansion pour le quatrième trimestre consécutif, portée par l'essor des exportations industrielles, en hausse de 12,7% en g.a. Des hausses significatives ont également été enregistrées dans les secteurs du tourisme (+23%), de l'intermédiation bancaire (+17,3%), de l'assurance (+7,7%) et de l'électricité (+5,8%). L'investissement privé a progressé de 24,2% en g.a sur le trimestre, dépassant pour le troisième trimestre consécutif l'investissement public et représentant 62,8% du total des investissements. En revanche, la contraction de l'activité du canal de Suez (-23,1%), ainsi que la baisse de la production du pétrole (-9,5%) et du gaz (-20,5%) ont pesé sur la croissance.

2. LE PARLEMENT APPROUVE LE PROJET DE LOI SUR LA TVA

Le 29 juin, la Chambre des représentants égyptienne a [adopté](#) les amendements relatifs à la loi sur la TVA. Ces modifications affecteront les prix du pétrole brut (soumis à 10% de taxe), des services de construction et de sous-traitance (désormais taxés à 14%), des cigarettes locales et importées (avec des hausses progressives portant les prix jusqu'à 69 EGP, et une augmentation automatique de 12% par an pendant trois ans) ainsi que des boissons alcoolisées, désormais taxées selon leur degré d'alcool, avec une hausse annuelle de 15% pendant trois ans, puis 12% par an par la suite. Le gouvernement prévoit ainsi de générer 200 Mds EGP (3,4 Mds EUR) supplémentaires en recettes fiscales, un objectif qui s'inscrit dans le cadre plus large de sa cible de 2 600 Mds EGP (44,7 Mds EUR) pour le prochain exercice budgétaire.

3. SALON AFRICA HEALTH EXCON AU CAIRE

Du 24 au 27 juin s'est tenue au Caire la [quatrième édition du salon Africa Health ExCon](#), réunissant les principaux acteurs du secteur de la santé en Afrique, avec près de 500 exposants. Plusieurs entreprises françaises étaient présentes (Sanofi, Servier, Danone, BOE Médical). À cette occasion, la société française Diagast, filiale de l'Établissement français du sang, a signé un protocole d'accord avec le ministère égyptien

de la Santé et UPA pour acter la mise en œuvre d'un nouveau projet pilote en Égypte. Celui-ci consiste **(i)** au lancement d'un programme national de dépistage sanguin, **(ii)** à la création d'une base de données numériques de donneurs potentiels. L'implantation d'une ligne de production locale pour la fabrication des tests est également prévue. Le projet doit notamment permettre de faire face au manque de 1,75 M de poches de sang par an en Égypte, représentant la moitié des besoins domestiques.

4. LE PARLEMENT APPROUVE LE PROJET DE LOI SUR LES ANCIENS LOYERS

Le 2 juillet, la Chambre des représentants a [adopté](#) une réforme majeure de la loi sur les anciens loyers, en vigueur depuis 1981. Le texte prévoit une revalorisation des loyers, multipliés jusqu'à 20, accompagnée d'une hausse annuelle de 15% pendant une période transitoire de 5 à 7 ans, au terme de laquelle les contrats existants seront résiliés. Les locataires concernés pourront toutefois solliciter un relogement proposé par l'État. Si la réforme vise à rééquilibrer une relation longtemps jugée favorable aux locataires, protégés par des loyers fixes et bas, parfois totalement décorrélés des prix du marché, elle suscite une vive controverse, notamment sur la durée de la période transitoires jugée insuffisante.

5. SUPPRESSION DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES SUR L'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} juillet, la suppression de la subvention à l'électricité est entrée en vigueur, mettant fin à une politique en place depuis 5 ans, qui accordait une réduction de 10 piastres/kWh aux consommateurs industriels. La suppression de cette subvention devrait entraîner une hausse des coûts de production de 2% à 7% pour les secteurs à forte intensité énergétique, tels que le ciment, les engrais, l'aluminium, la chimie et la métallurgie. Cette mesure s'inscrit dans une démarche plus large visant à réduire la consommation électrique du secteur industriel, qui représentait 23% de la consommation annuelle de gaz en 2022-2023. Elle s'intègre également dans le cadre du désengagement progressif de l'État des subventions énergétiques, un engagement clé du programme FMI. Elle intervient alors que le système électrique égyptien est sous forte pression en période de pointe estivale et que le gouvernement cherche à rationaliser la consommation nationale. Pour rappel, certaines industries avaient vu leur approvisionnement en gaz suspendu pendant 14 jours après l'arrêt des importations de gaz israélien décidé suite à l'arrêt provisoire de l'exploitation du champ gazier *offshore* Léviathan.

IRAK

1. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

En 2024, l'Irak a exécuté 71% de son budget (116 Mds USD contre 163 Mds USD), ce qui s'explique partiellement par son adoption tardive en juin 2024. Cette exécution a été majoritairement tirée par le budget de fonctionnement, réalisé à 80% (contre 79% en 2023) tandis que le budget d'investissement affiche un taux d'exécution beaucoup plus faible à 46% (48% en 2023). Le budget de fonctionnement (96 Mds USD) représente 83% des dépenses totales, un niveau supérieur à la moyenne des dernières années qui s'élevait à 75%. Il est principalement consacré au paiement des salaires et pensions des agents publics (40% et 11% respectivement). Les dépenses d'investissement se sont élevées à 20 Mds USD. Les recettes totales se sont élevées à 108 Mds USD et sont principalement composées des recettes issues du secteur pétrolier (98 Mds USD, soit 91%). En raison de la faible exécution des dépenses, le déficit budgétaire, initialement attendu à 49 Mds USD pour l'année 2024, s'est finalement établi à 8 Mds USD.

2. BAISSÉ DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUITE À LA BAISSÉ DES IMPORTATIONS DE GAZ IRANIEN

Le ministère de l'Électricité a indiqué que le volume de gaz importé d'Iran s'élevait fin juin à 25 M m³ par jour, soit moins de la moitié de ce que prévoit l'accord de livraison de gaz entre les deux pays en période de forte chaleur (55 M m³ par jour en juin et 60 M m³ par jour en juillet-août). Ce déficit chronique d'approvisionnement résulte de la priorité donnée par les autorités iraniennes aux besoins domestiques de leur population. La baisse des livraisons de gaz a provoqué la suspension d'activité de plusieurs centrales électriques, représentant une perte de capacité de production d'électricité de 3,8 GW pour une capacité totale de 28 GW, aggravant les délestages déjà quotidiens. Le gaz importé d'Iran compte pour environ 30% de la production d'électricité de l'Irak. En mars 2025, les États-Unis avaient par ailleurs décidé de ne pas renouveler la dérogation de sanctions qui permettait à l'Irak de payer ses importations d'électricité en provenance d'Iran. L'électricité importée d'Iran par interconnexion des réseaux représentait en période de pointe environ 1,2 GW, soit près de 5% de la production d'électricité.

IRAN

1. BAISSÉ DE LA BOURSE DE TÉHÉRAN

La Bourse de Téhéran (TSE) a enregistré une chute de 295 000 points au cours de la semaine suivant le cessez-le-feu, ramenant l'indice principal à 2,68 millions d'unités malgré la décision du conseil d'administration de la Bourse d'instaurer une limite de variation de $\pm 3\%$ pour encadrer la volatilité des échanges. Sur la semaine, la performance de l'indice principal est restée négative à -11% , tandis que l'indice pondéré a reculé de 9% , confirmant un repli généralisé du marché. Prenant acte de cette évolution, 290.000 Mds IRR (322 M USD au taux du marché libre) ont été retirés par les investisseurs individuels, qui ont réorienté leurs capitaux vers des marchés parallèles plus liquides, comme l'or et les devises. En réponse à cette crise de confiance, le ministère de l'Économie, la Banque Centrale et le Fonds national de développement ont annoncé la mise en place d'une ligne de crédit de 600.000 Mds IRR (667 M USD) afin de soutenir la stabilité du marché boursier dans les prochains jours.

2. PERTE ANNUELLE DE 3 MDS\$ CAUSÉE PAR LE MINAGE ILLÉGAL DE CRYPTOMONNAIES

Selon le ministère de l'Énergie, la consommation électrique liée au minage illégal de cryptomonnaies s'élèverait à 2,4 GW, soit 15% du déficit énergétique national. Cela correspond à la consommation d'environ 900 000 appareils de minage connectés illégalement au réseau. Compte tenu des subventions massives accordées au secteur de l'énergie, cette surcharge entraîne des pertes estimées à 3 Mds USD par an pour l'économie.

3. LES EXPORTATIONS DE PÉTROLE RESTENT SOUTENUES EN DÉPIT DU CONFLIT

À la surprise des experts du secteur, les exportations de pétrole brut iraniennes se sont maintenues à un niveau élevé au cours du mois de juin en dépit des frappes aériennes dont le pays a été la cible. Estimées à 1,47 M Bj en moyenne au 26 juin, les enlèvements de brut et de condensat réalisé sur l'île de Kharg auraient franchi la barre des 1,5 Mbj pour l'ensemble du mois à 1,53 Mbj, un volume proche de la moyenne observée au cours des 12 derniers mois (1,65 Mbj). Si la posture de tolérance annoncée sur Truth Social par Donald Trump vis-à-vis des exportations iraniennes vers la Chine devait être traduite dans les faits, les experts estiment que ces livraisons pourraient atteindre 2 M Bj dès le mois de juillet, la Chine profitant de la stabilisation des cours, d'une augmentation de la décote appliquée au brut iranien et du stockage au large des côtes.

malaisiennes de plusieurs supertankers contenant les volumes non déchargés depuis le mois de mai.

ISRAËL

1. VERS UNE REPRISE DES INVESTISSEMENTS DANS LA TECH ?

Le deuxième trimestre 2025 s'annonce comme l'un des plus dynamiques en matière de levée de fonds pour les entreprises technologiques israéliennes. Selon le rapport IVC-LeumiTech, environ 2,7 Mds USD ont été levés, alors que Startup Nation Central (qui utilise une méthodologie différente) estime que le montant total des financements s'élève à 6 Mds USD. Malgré l'écart entre ces deux sources, ces montants semblent confirmer une reprise après une longue période de baisse des financements. Startup Nation Central note que le premier semestre 2025 a été le plus performant depuis les sommets de 2021, avec un financement total de 9,3 Mds, soit une augmentation de 54% par rapport au deuxième semestre de 2024. De plus, les deux rapports pointent qu'une grande partie du capital a été investi dans l'IA générative et la cybersécurité (85% du capital total selon IVC).

2. RAFAEL REMPORTE UN APPEL D'OFFRES AVEC LA ROUMANIE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE

Le ministère roumain de la Défense a annoncé avoir sélectionné la société israélienne *Rafael Advanced Defense Systems* comme lauréate de son appel d'offres pour l'acquisition d'un système de défense aérienne à courte et ultra-courte portée (V/SHORAD). L'offre d'un montant estimé à 1,9 Md EUR porte sur le système *Spyder*, qui l'a emporté face au Français MBDA (système Mistral 3) et l'Allemand Diehl (IRIS). L'accord entre le ministère de la Défense roumain et Rafael n'a pas encore été signé, mais la déclaration du ministère indique que la décision a été prise et que la signature est une procédure formelle. À la signature, cet accord deviendra la deuxième plus importante vente de défense jamais réalisée par l'État d'Israël, après la vente du système de défense aérienne *Arrow 3* par *Israel Aerospace Industries* (IAI) à l'Allemagne en 2023, pour 3,5 mds de US\$.

3. PRÉVISION À LA HAUSSE DES DÉPÔTS DANS LE FONDS SOUVERAIN

Selon les prévisions actuelles, le fonds souverain recevra entre 57 et 74 Mds USD au cours des prochaines années, contre 55 à 72 Mds selon les prévisions précédentes en 2024. D'ici à la prochaine décennie, le fonds devrait générer entre 19 et 23 Mds USD. Il s'agit uniquement des revenus du fonds de réserve, alors que l'État bénéficie également des réserves de gaz grâce aux prélèvements réguliers sur les

ressources naturelles, ainsi que des bénéfices des partenaires du champ gazier. Le fonds souverain, officiellement appelé Fonds des citoyens d'Israël, est le fonds de richesse national d'Israël, qui est utilisé pour accumuler une partie des revenus que l'État perçoit des partenariats gaziers pour la production et la vente de réserves de gaz dans les eaux économiques d'Israël.

JORDANIE

1. BAISSÉ DES TAXES SUR LES VÉHICULES

Le gouvernement jordanien a annoncé la mise en place d'une série de mesures visant à relancer le secteur automobile. Depuis le 29 juin 2025, les taxes (taxe spéciale et taxe sur la vente) sont passées à 51% (contre 71% auparavant) pour les véhicules essence, à 39% (contre 60% auparavant) pour les véhicules hybrides et à 33% (contre 45% auparavant) pour les scooters et motos. La taxe sur les véhicules électriques est quant à elle fixée à 27% (contre une taxe variable de 40 à 55% en fonction du prix du véhicule, auparavant). En outre, à compter du 1^{er} novembre 2025, seuls pourront être importés les véhicules disposant d'un certificat justifiant du respect des normes techniques et de conformités jordaniennes ainsi que d'une norme internationale (norme européenne, américaine, ou de l'un des pays du Golfe). À compter de cette même date (01/11/2025), il sera également interdit d'importer des véhicules fortement endommagés (accidentés notamment) ou des véhicules électriques d'occasion de plus de 3 ans.

2. HAUSSE DU DÉFICIT COMMERCIAL AU T1 2025

Selon le département des statistiques (DoS), le déficit commercial a augmenté de +14,5% au premier trimestre (T1) 2025 par rapport au T1 2024. Les exportations totales ont augmenté de +10,6% en glissement annuel (g.a.), pour atteindre 3,04 Mds JOD (4,28 Mds USD). Les exportations nationales ont progressé de +10,6% en g.a., atteignant 2,8 Mds JOD (3,94 Mds USD), tandis que les réexportations ont augmenté de +10% en g.a., pour atteindre 286 M JOD (403 M USD). Côté exportations nationales, les vêtements (18,5% des exportations), le phosphate brut (6%) et les engrais azotés ou chimiques (11%) ont respectivement augmenté de +6,3%, +3,1% et +11,6% en g.a., compensant la baisse des bijoux et pierres précieuses (-5,1%, 8,7% des exportations), des produits pharmaceutiques (-8,2%, 6%), et de la potasse (-3,2%, 5,5%). Les importations sont également en hausse de +12,7%, à 6,6 Mds JOD (9,3 Mds USD). La baisse des importations de véhicules (-21,3%, 6,3% des importations) a été contrebalancée par la hausse des importations de pétrole brut et produits dérivés (+2,9%, 14,5%), de bijoux et pierres précieuses (+113,3%,

9%) et de machines (+41,3%, 8,3%). Les exportations vers les pays de l'ALENA (26,4% des exportations) et les pays arabes (40,5%) ont augmenté de +7,5% et +19,6% respectivement en g.a. Les exportations vers la Syrie ont notamment augmenté de +453% mais ne représentent que 2,6% des exportations nationales. Les importations depuis les pays arabes (27,8% des importations) et de l'ALENA (8,5 %) ont également augmenté de +15,7% et +28,2% en g.a.

LIBAN

1. LE PARLEMENT APPROUVE 2 PRÊTS DE LA BANQUE MONDIALE

Le Parlement libanais a entériné le 30 juin deux prêts souverains de la BIRD (Groupe Banque Mondiale). D'une part, le projet « *Green-Agri Food Transformation for Economic Recovery – GATE* » (200 M USD), approuvé par le conseil d'administration de la Banque mondiale en juin 2023 et visant à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire libanais. D'autre part, le projet « *Lebanon Renewable Energy and System Reinforcement* » (250 M USD), approuvé par le conseil d'administration de la Banque mondiale en octobre 2024 et destiné au renforcement d'Électricité du Liban et à des investissements dans les énergies renouvelables. Trois projets de prêts doivent encore être entérinés par le Parlement libanais :

(i) le projet « *Public Finance Management* » (28,5 M USD), validé en février 2024 et visant à rétablir les fonctions essentielles du Ministère des Finances ;

(ii) le projet « *Second Greater Beirut Water Supply* » (257,8 M USD), validé en janvier 2025 et visant à financer l'achèvement des infrastructures de stockage et de transport de l'eau de surface à Beyrouth ;

(iii) le projet « *Lebanon Emergency Assistance Project – LEAP* » (250 M USD), validé en juin 2025 et visant à financer les travaux les plus urgents de relance et de reconstruction des infrastructures publiques détruites lors de la guerre de 2024.

2. ADOPTION D'UNE LOI INSTAURANT DES EXONÉRATIONS POUR LES POPULATIONS AFFECTÉES PAR LA GUERRE

Le Parlement libanais a adopté une loi octroyant des exonérations de taxes et redevances pour les populations affectées par la guerre avec Israël depuis octobre 2023. Le texte prévoit des exonérations relatives aux bâtiments devenus inhabitables du fait des dommages, jusqu'à la finalisation des travaux de réhabilitation (taxe foncière, permis de reconstruction, timbres fiscaux, taxes municipales, frais d'eau, d'électricité et de téléphonie). En parallèle, la loi prévoit des exonérations pour les véhicules

endommagés (frais de circulation, en 2024 et 2025) et pour le remplacement des véhicules détruits (droits de douanes et d'enregistrement). En outre, la loi exonère de l'impôt sur les bénéfices (en 2023 et 2024) les contribuables dont l'activité a été directement affectée par la guerre. Le texte mentionne enfin une exemption des frais douaniers et impôts pour les dons et aides en nature.

SYRIE

1. L'ADMINISTRATION TRUMP LÈVE L'ESSENTIEL DES SANCTIONS À L'ÉGARD DE LA SYRIE

Par un décret publié le 30 juin, le Président américain a allégé davantage le régime de sanctions contre la Syrie et levé la plupart des restrictions à l'exportation de marchandises américaines vers la Syrie. Ce décret abroge les 6 *executive orders* précédents concernant la Syrie. En mai, M. Trump avait enjoint le Trésor américain de délivrer une licence générale autorisant les transactions interdites par les décrets précédents, qui étaient formellement restés en vigueur. Cette dernière mesure met fin à tous ces décrets. À la suite de la promulgation de ce décret, l'OFAC a retiré 518 personnes et entités de sa liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées (Liste SDN). Le décret prévoit aussi que le secrétaire d'État doit évaluer la possibilité de suspendre les sanctions liées à la loi César, réexaminer la désignation de HTS comme organisation terroriste étrangère (FTO), la désignation de HTS et d'Ahmed-al-Sharaa sur la liste des *Specially Designated Global Terrorist (SDGT)*, et la désignation de la Syrie comme Etat soutenant le terrorisme. Le décret demande également au secrétaire d'État de plaider en faveur d'un allègement des sanctions auprès des Nations Unies.

2. ADOPTION DU PROJET DE LA BANQUE MONDIALE DÉDIÉ AU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ (SEEP)

Le conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé le 24 juin un don IDA de 146 M USD à la Syrie, visant à soutenir les besoins urgents de réhabilitation d'infrastructures électriques et permettre des investissements futurs dans le secteur. Le projet « *Syria Electricity Emergency Project* » (SEEP) financera : (i) la réhabilitation des lignes de transmission à haute tension endommagées, notamment les interconnexions (400 kV) avec la Turquie et la Jordanie qui permettraient à la Syrie d'importer de l'électricité ; (ii) la réhabilitation de sous-stations à haute tension endommagées ; (iii) l'assistance technique au redéveloppement du secteur et au renforcement des capacités institutionnelles. Le projet SEEP sera mis en œuvre par l'Établissement public de transmission et

distribution d'électricité (PETDE), acheteur étatique unique d'électricité en charge de son transport et de sa distribution.

TERRITOIRES PALESTINIENS

1. EFFONDREMENT DE L'ÉCONOMIE EN 2024

Selon le dernier rapport semestriel de la Banque Mondiale, l'économie palestinienne a connu en 2024 sa pire contraction depuis plus de 30 ans, avec une chute de 27% du PIB, principalement en raison de la guerre à Gaza. La bande de Gaza a connu une baisse de 83% de l'activité et des pertes estimées à 30 Mds USD en capital fixe. La Cisjordanie a enregistré un repli de 17%, affectée par les restrictions et la perte massive d'emplois. Le taux de chômage a atteint 79% à Gaza et 29% en Cisjordanie. Le taux de pauvreté global a bondi à 37,7% (contre 22,1% en 2023). À Gaza, l'inflation a atteint un niveau record de 238%, contre 2,5% en Cisjordanie. Le déficit budgétaire a doublé, atteignant 9,5% du PIB et conduisant l'Autorité palestinienne à réduire les salaires publics à 60-70%. En 2025, la croissance prévue reste faible (+1,6%), tandis que le taux de pauvreté devrait dépasser les 38%.

2. VERSEMENT D'UNE SECONDE TRANCHE DES SALAIRES EN AVRIL DANS UN CONTEXTE FINANCIER CRITIQUE

Le ministère des Finances palestinien a annoncé le 1^{er} juillet le versement de la seconde tranche des salaires des fonctionnaires pour le mois d'avril 2025, complétant ainsi la première tranche versée avant l'Aïd al-Adha, calculée à 70% du salaire (au total), avec un minimum de 3 500 ILS (environ 1050 USD). Le ministère a souligné que ce paiement intervient dans un contexte financier particulièrement complexe, en raison de la rétention continue par Israël des recettes douanières palestiniennes (clearance revenues), ainsi que des déductions injustifiées en vigueur depuis 2019, qui se sont aggravées depuis le début de la guerre à Gaza. Les fonds de compensation d'avril n'ont toujours pas été transférés, ce qui a retardé le versement complet. Il a été précisé que les montants restants dus aux employés restent des droits acquis et seront réglés dès que la situation budgétaire le permettra. L'Autorité palestinienne verse des salaires à environ 245 000 personnes. Depuis novembre 2021, les salaires sont versés partiellement seulement en raison de la crise budgétaire.

3. REPRISE DU TRANSFERT DES EXCÉDENTS DE SHEKELS DES BANQUES PALESTINIENNE VERS LA BANQUE CENTRALE D'ISRAËL

L'Autorité monétaire palestinienne a annoncé le 2 juillet la reprise du transfert de l'excédent de shekels

accumulés dans les banques palestiniennes vers la Banque Centrale d'Israël. Le vice-gouverneur, Mohammad Manasrah, a précisé que l'opération d'acheminement était en cours. Il s'agit du troisième transfert cette année, d'un montant de 4,5 Mds ILS (1,35 Md USD, dans le cadre d'un quota annuel de 18 Mds ILS (5,4 Mds USD). Prévus par le protocole de Paris, les transferts de cash sont soumis à des quotas depuis 2005. L'Autorité monétaire palestinienne multiplie les démarches pour relever ce quota à 25 Mds ILS (7,5 Mds USD) a minima, jugeant l'actuel plafond insuffisant. Le transfert sera effectué progressivement, chaque banque disposant d'un quota différent. Les banques opérant en Palestine souffrent depuis des années d'un excédent chronique de shekels, dû à l'impossibilité de transférer régulièrement cette monnaie vers Israël.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

	SOURCE	ÉGYPTE	IRAK	IRAN	ISRAËL	JORDANIE	LIBAN	TP	SYRIE
POPULATION (MILLIONS) – 2024	FMI / WEO	107	44	87	10	11	5,4	5,3*	25*
PIB (Mds USD) – 2024 ^E	FMI / WEO	383	277	401	540	53	28	14*	21*
PIB / HAB. (USD) – 2024 ^E	FMI / WEO	3570	6247	4633	54192	4693	5282	2593*	869*
CROISSANCE PIB RÉEL (%) – 2024 ^E	FMI / WEO	2,4	0,3	3,5	0,9	2,5	-7,5	-26,6*	-1,5*
SOLDE BUDGÉTAIRE (% PIB) – 2024 ^E	FMI / WEO	-7,1	-1,5	-4,1	-8,3	-8,3	0,4	-9,5*	-3,1*
DETTE PUBLIQUE (% PIB) – 2024 ^E	FMI / WEO	91	43	37	68	96	164	86*	n/a
RATING COFACE 2024	COFACE	C	E	E	A4	C	D	n/a	n/a
INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%)	STATISTIQUES OFFICIELLES	13,6	2,6	36	3,3	1,6	14,2	48,9	15
PMI MENSUEL	STATISTIQUES OFFICIELLES	50,1	n/a	48,7	50,2	n/a	47,6	n/a	n/a
EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2024	DOUANES FRANÇAISES	1792	426	255	1714	306	426	28	29
IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2024	DOUANES FRANÇAISES	1158	1949	48	1386	43	92	4	6

* = DONNÉES BANQUE MONDIALE 2024

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CRÉDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS

A1 TRÈS FAIBLE / **A2** PEU ÉLEVÉ / **A3** SATISFAISANT / **A4** CONVENABLE / **B** ASSEZ ÉLEVÉ / **C** ÉLEVÉ / **D** TRÈS ÉLEVÉ / **E** EXTRÊME

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtresor.gouv.fr